

Réunion du GT CNIG GIMeL 21/06/18

Présents :

Administration centrale : Olivier Dissard (CGDD), Pascal Lory (DGALN), Sabine Moraud (DGALN), Sébastien Colas (CGDD)

Services déconcentrés : Julien Defenouillère (DREAL Normandie) - Cécile Le Gall (DREAL Nouvelle Aquitaine) - Laurent Yon (DDTM 17) - Jean-Yves DEBAENE (DIRM MEMN)

Établissements publics : Fanette Barraquet-Porte (Cerema) Francis Guyot (IGN) – François Hedou (Cerema) - Agnès Laure (Shom)-Didier Bénéteau (Shom) – Gilles Martinoti (Shom)-Aude Tychensky (Shom) - Claude Merrien (Ifremer) Carlos Oliveros (BRGM) - Steven Piel (AFB) – Daniel Rio (Cerema) - Pierre Vigné (Cerema)

Collectivités : Grégoire Vourc'h (Métropole de Brest) – Arnaud Henry (Métropole de Brest)

Objectif de la réunion

Faire le point sur les actualités du moment et présenter l'avancée des différents sous-groupe afin d'envisager les actions à venir d'ici la fin de l'année.

Ordre du jour

1. Actualités
 1. Le portail national des limites maritimes
 2. Les Géodatadays
2. Sous groupe trait de côte
3. Sous groupe carroyage
4. Ortho-littorale
5. Limites des ports
6. Réglementation de la pêche maritime

1 – Actualités

1. Le portail national des limites maritimes

Agnès Laure fait la présentation de ce nouveau portail géré par le Shom, accessible sur <https://limitesmaritimes.gouv.fr/>.

Le portail met à disposition les informations officielles sur les délimitations maritimes de la France. Le portail national des limites maritimes permet à l'ensemble des usagers de la mer français et étrangers de disposer d'informations utiles sur les délimitations des espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction de la France dans le monde. Il facilite donc l'accès aux limites, il rend officiel la représentation de ces limites et les rend opposables juridiquement. Les données sont sous licence ouverte (étalab2017) et conforme aux exigences Inspire (accessibles notamment sous forme de flux de données).

Le portail met également à disposition des cartes de synthèse et a vocation à rassembler les références légales en vigueur.

Désormais les utilisateurs peuvent aussi disposer d'une connaissance précise des superficies des espaces maritimes par territoires.

Remarques/questions :

- Besoin d'indiquer l'absence de données (exemple zones de désaccord sur les limites des ZEE)
- Proposition de reprendre le schéma des délimitations maritimes produit par l'AFB dans le cadre du GIMeL et téléchargeable sur <http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/48>, illustration qui devra passer par la validation du Sgmer..
- Demande de produire la ligne de 3 et des 6 milles nautiques (nécessaire dans la réglementation des pêches). Mais ces limites rentrent davantage dans le champ du groupe de travail réglementation de la pêche maritime.

2. Les Géodatadays

Pierre Vigné présente ces journées organisées par l'AFIGEO et DécryptaGéo au Havre (Dock Océane) les 3 et 4 juillet prochain. Ces journées seront l'occasion de revenir sur la mission parlementaire sur les données souveraines, et notamment sur la place de l'IGN pour leur production. Par ailleurs, une partie du 4 juillet sera consacrée à un atelier mer et le littoral, session au cours de laquelle le GIMeL sera présenté.

2 – Sous-groupe traits de côte

Les premières réflexions sur les limites terre/mer ont débuté dès 2012 avec la création du GIMeL. En 2016 la donnée trait de côte a été classée comme faisant partie des données socles. Un sous-groupe dédié a été mis en place et les premiers travaux du sous groupe, notamment via le questionnaire réalisé en 2016, ont montré qu'il fallait au moins créer deux traits de côte : un trait de côte géomorphologique et un trait de côte dit à usage administratif.

Un trait de côte basé sur des marqueurs géomorphologiques a été produit dans le cadre de l'indicateur national d'érosion côtière. Il s'agit d'un trait délimité par photo-interprétation sur la base de l'ortho littorale notamment. Ses évolutions, ses mises à jour, ses spécifications sont renvoyées aux travaux qui seront menés dans le cadre du Réseau National des Observatoires du Trait de Côte (RNOTC).

En octobre 2017 la rédaction des spécifications pour la production d'un trait de côte haute résolution (TCHR), correspondant au deuxième trait de côte identifié, a été initiée.

Dans un premier temps un questionnaire a été élaboré afin de vérifier auprès des utilisateurs les besoins et usages d'un nouveau trait de côte.

Le questionnaire initial, trop orienté géomatique a été reformulé. A l'issue de l'enquête, plusieurs besoins « métiers » ont été exprimés.

Les différents retours (22 réponses au total) convergent vers la création d'une limite terre-mer de référence rattachée à des limites administratives lorsque celles-ci existent (notamment les limites transversales de la mer dans les estuaires ou embouchures). Les interrogés ont exprimé le besoin de disposer d'une limite qui comble à la fois le besoin de connaissances et couvre les usages réglementaires. Bien que le message de transmission du questionnaire identifiait les 2 trait de côtes et leurs usages (l'un marqueur de la position

du trait de côte et l'autre limite terre/mer), les besoins exprimés n'ont pas fait cette distinction.

Il faut préciser en amont :

- quel trait de côte répond à quel usage ;
- quel niveau de détails est attendu (nature du trait de côte, zone levée...), rattaché à quel trait de côte (ex : la nature du trait de côte identifiée par photo-interprétation pourrait être rattachée au trait de côte géomorphologique, lui-même défini par cette méthode)
- quelle résolution est attendue
- quel nom est retenu. Il devra être suffisamment explicite pour éviter toute confusion avec d'autres limites.

Pour la production du TCHR :

- Le Shom et l'IGN feront évoluer le projet des spécifications en intégrant certains résultats de l'enquête (afin d'augmenter encore le niveau de satisfaction des futurs usagers (taux de satisfaction des spécifications actuelles : 78 % des sondés). ce projet serait diffusé pour avis et modifications par le GT-Gimel
- Le Shom et l'IGN affineront le chiffrage de 2017 en indiquant l'impact financier de chaque nouvelle demande retenue suite aux résultats de l'enquête.
- Identification des pistes de financements
- Réunion du Sous groupe à définir (sept/oct)

3 – Carroyage

Pierre Vigné rappelle que la donnée métropole a été validée par le CNIG. Il faudra produire pour septembre la donnée pour les outre-mers.

4 – Ortholittorale V3

Les principaux résultats de l'enquête ont été présentés en février 2018. Depuis, le rapport ainsi que les exemples d'utilisation sont diffusés sur Géolittoral. Le calendrier envisagé à ce stade est un appel d'offres d'ici la fin de l'année pour un engagement du chantier dès le printemps 2019.

De l'étude des points d'approfondissement demandés par les membres du sous-groupe, il est possible d'identifier les **spécifications pour l'ortho littorale suivantes** :

- Prise de vues avec hauteur d'eau inférieure à 1m par rapport aux zéro hydrographiques locaux (niveau des plus basses mer astronomique)
- Respect des unités spatiales et temporelles
- Conditions anticycloniques établies depuis plus de 48h
- Axes de vol positionnés pour travailler sur le trait de côte
- Limitation des dévers, des ombres
- Couverture des cultures marines
- Levé exhaustif des îles, des îlots et cailloux éloignés du rivage continental
- Survol des zones basses du littoral (alti /zéro des altitudes (IGN69 en métropole))
- Prises de vues RVB et Infrarouge
- Résolution finale de l'ortho littorale à 50cm

Emprise

- Prise de vues aériennes spécifique pour la mer du Nord, Manche et Atlantique : surface de 31 400km². Le coût est estimé à environ 20€/km² soit environ 630 k€

- Libération des droits BD Ortho IGN sur la façade Méditerranée, Guadeloupe, Réunion, Mayotte, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon. Coût actuel: environ 22 k€. La question lever les droits de la BD Ortho sur Saint Martin et Saint Barthélémy mérite d'être posée notamment post événement Irma.

À noter qu'en Guyane, une réflexion est en cours pour intégrer les spécifications de l'ortho littorale à la prise de vues aériennes BD Ortho qui va démarrer à l'automne 2018.

De la même manière en Méditerranée, il pourrait être pertinent d'intégrer certaines des spécifications du cahier des charges ortho littorale à celui de la BD Ortho, comme la définition d'une unité spatio-temporelle à l'échelle de la façade, des précautions particulières pour éviter les réflexions spéculaires.

Remarques/questions

Un tour des acteurs a été réalisé pour proposer une participation financière avec en complément du financement de la DGALN. Des retours positifs ont été recensés. Les modalités d'organisation du projet sont à l'étude.

5 – Référentiel des ports

Ce sous-groupe a été engagé en 2018, et la première réunion s'est tenue le 29 mai. Cette réunion était l'occasion d'exprimer les premiers besoins :

- Quels ports concernés
- Type d'entités
- Description des entités
- Notion d'échelle(s)

A l'issue une feuille de route du sous-groupe a été proposée. Il s'agit de :

- Compléter le recueil des besoins
- Réaliser une fiche descriptive des principales bases de données disponibles sur les ports sur la base d'un canevas validé par le sous-groupe
- Établir des recommandations pour produire une géoinformation sur les ports garantissant une harmonisation des données et un suivi des mises à jour

La prochaine réunion se tiendra en septembre. D'ici là il est prévu de caler une fiche descriptive afin d'affiner les spécifications pour la donnée sur les ports.

Remarques/questions

Il y a beaucoup d'information sur les grands ports mais peu sur les petits ainsi que sur le nombre d'anneaux, de mouillages...

Avant d'engager les actions il faudra au préalable faire un état des lieux des données existantes et manquantes. Ce travail a déjà été engagé par l'AFB.

6 – Référentiel réglementation de la pêche

Ce sous-groupe a été engagé en 2018, et la première réunion s'est tenue le 29 mai. Cette réunion était l'occasion d'exprimer les premiers besoins :

- Travail de mise en commun des réglementations de pêche
- S'accorder sur des référentiels communs: Engins/métiers - Types de réglementation

La feuille de route du sous-groupe comprend les points suivants :

- Analyse fonctionnelle des outils disponibles (DIRM Med, MeMN, Terra maris – CRPMEM)
- Faisabilité de spatialisation des données de réglementation nationale de la pêche de la DPMA
- Complément du recueil de besoins par consultation des DML
- Rédaction de recommandations pour mise en œuvre par les services gestionnaires

Remarques/questions

- Demande récurrente de produire les limites des 3 et 6 milles marins (nécessaires dans la réglementation de la pêche maritime) et précédemment identifiées dans le socle de données de référence.

Dates à retenir

2 juillet, travaux du GIMeL présentés à la réunion du CNIG

15 novembre 10h-13h : prochaine réunion du GIMeL (possibilité en visio)

Points à traiter lors de la prochaine réunion

- Avancement des travaux des GT
- Question des données géographiques souveraines